

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-33 :

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes - année 2016.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2016,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes relevées dans les états ci-annexés :

- créances irrécouvrables du Budget Principal : 2 420,31 € (annexe 1),
- créances éteintes du Budget Principal : 9 531,49 € (annexe 1),
- créances irrécouvrables du Budget Annexe « OM Déchets ex-VSP » : 1 606,77 € (annexe 2).

Pour extrait conforme
 Metz, le 29 novembre 2016
 Pour le Président et par délégation
 Le Directeur Général des Services



 Hélène KISSEL

Annexe - 1

Admissions en non valeur du Budget Principal - année 2016

Créances irrécouvrables du Budget Principal de Metz Métropole - 4102				
Date d'émission	Références	Montant à recouvrer	Objet	Motif de l'admission
2014	T-346	2 420,31 €	Régularisation de paie	Procès-verbal de perquisition, renseignements transmis négatifs, poursuite sans effet et combinaison infructueuses d'actes
TOTAL		2 420,31 €		

Créances éteintes du Budget Principal de Metz Métropole - 4102				
Exercice	Référence de la pièce	Montant restant	Objet	Motif de l'admission
2012	T-700500000084	810,00 €	Mise à disposition d'une salle de l'Opéra-Théâtre	Clôture insuffisance d'actif sur RJ-LJ
2013	T-700500000195	341,54 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2013	T-700500000281	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2013	T-700500000394	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2013	T-700500001041	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2013	T-700500001080	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2013	T-700500001128	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-1053	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-1118	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-128	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-1404	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-19	364,44 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-334	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-407	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-480	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-568	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-618	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-70039	1 500,00 €	Mise à disposition d'une salle de l'Opéra-Théâtre	Clôture insuffisance d'actif sur RJ-LJ
2014	T-763	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-838	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
2014	T-981	377,17 €	Redevance pour service d'enlèvement des déchets	Liquidation judiciaire
TOTAL		9 351,49 €		

Annexe - 2

Admissions en non valeur du Budget Annexe "Ordures ménagères ex-VSP" - année 2016

Budget Annexe "Ordures ménagères ex-VSP" - 4119				
Date d'émission	Références	Montant à recouvrer	Objet	Motif de l'admission
2012	T-700600000099	50,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2012	T-700600000110	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2012	T-73334360032	68,58 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2012	T-73334470032	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2012	T-73334810032	132,94 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	NPAI et renseignements négatifs
2012	T-73335810032	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2012	T-73336610032	42,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2013	T-700600000133	80,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2013	T-73334290032	93,60 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2013	T-73335140032	52,80 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2013	T-73335630032	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2013	T-73335770032	85,60 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2013	T-73336090032	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2013	T-73336210032	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2013	T-73336530032	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Décision de justice et renseignements négatifs
2013	T-73336670032	54,20 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2014	R-1-1298	98,20 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2014	R-1-265	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2014	R-1-914	34,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2014	R-20-1209	34,12 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2014	R-20-1415	34,12 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Combinaison infructueuse d actes
2014	R-20-74	44,32 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2015	R-10-1226	39,06 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2015	R-10-1334	9,38 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2015	R-10-1423	37,52 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Combinaison infructueuse d actes
2015	R-5-1424	34,12 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Combinaison infructueuse d actes
2015	R-5-90	8,53 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2015	R-6-1223	35,92 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	PV carence
2015	R-6-467	34,12 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2015	R-8-1221	37,52 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2015	T-20	40,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
2015	T-28	80,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-43	40,00 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Poursuite sans effet
2015	T-55	34,12 €	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Procès-verbal de carence
Total		1 606,77 €		

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 31.4 – Examen du rapport annuel des représentants de MM au sein du CA de la SPL M3Congrès – Exercice 2015. <i>Annexe : Rapport.</i> (1)	1	
Point 32.1 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès du Centre Pompidou-Metz. (2)	1	
Point 32.2 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de l'ESAL-CEFEDEM. (2)	1	
Point 32.3 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'AGURAM. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 32.4 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur cotisation auprès de l'ALEC. (2)	1	
Point 32.5 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de la Mission Locale du Pays Messin. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 32.6 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'Association Institut Lafayette. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 32.7 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de MMD. <i>Annexe : Convention.</i> (2)	1	
Point 33 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes – année 2016. <i>Annexe : Tableaux récapitulatifs.</i> (2)	1	
Point 34 – Provisions pour risques et contentieux – point 2016. (2)	2	
Point 34 – Provisions pour risques et contentieux – point 2016. (2)	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Delibz - AR

Hélène KISSEL